

## Compte rendu du CSAL du 08 octobre 2026.

| SYNDICAT   | REPRÉSENTANT TITULAIRE   |                  |               | REPRÉSENTANT SUPPLÉANT   |                  |               |
|------------|--------------------------|------------------|---------------|--------------------------|------------------|---------------|
|            | Nom prénom               | Présent / Excusé | Droit de vote | Nom prénom               | Présent / Excusé | Droit de vote |
| CFDT       | Laurent BOURGOIN         | Présent / Excusé | OUI / NON     | Christian LAFOLLY        | Présent / Excusé | OUI / NON     |
|            | Didier MANTELET          | Présent / Excusé | OUI / NON     | Didier ROUAU             | Présent / Excusé | OUI / NON     |
|            | David LAGRANGE           | Présent / Excusé | OUI / NON     | Christian GRILLET        | Présent / Excusé | OUI / NON     |
| CGT        | Franck SENE              | Présent / Excusé | OUI / NON     | Jonathan BOULEAU         | Présent / Excusé | OUI / NON     |
|            | Pascal JUDEE             | Présent / Excusé | OUI / NON     | Gilles GRIS              | Présent / Excusé | OUI / NON     |
| FO         | Patricia DAVANTURE       | Présent / Excusé | OUI / NON     | Jean-Baptiste CARPENTIER | Présent / Excusé | OUI / NON     |
|            | Cyrille LEJEUNE QUINTAUX | Présent / Excusé | OUI / NON     | Nilza DOS SANTOS         | Présent / Excusé | OUI / NON     |
| SOLIDAIRES | Lionel VERY              | Présent / Excusé | OUI / NON     | Florent DENUIT           | Présent / Excusé | OUI / NON     |

  

| ADMINISTRATION          |                  |                     |                  |
|-------------------------|------------------|---------------------|------------------|
| Nom prénom              | Présent / Excusé | Nom prénom : Expert | Présent / Excusé |
| Lionel VUITTENEZ        | Présent / Excusé | Carole DEVALLEZ     | Présent / Excusé |
| Lucile LEVEQUE          | Présent / Excusé | Ophélie HABERMEYER  | Présent / Excusé |
| Karine SIMONNOT 14h     | Présent / Excusé | Dominique FRENAY    | Présent / Excusé |
| Thomas SAUVANT          | Présent / Excusé | Véronique DESMARIS  | Présent / Excusé |
| Valérie RAVET           | Présent / Excusé |                     | Présent / Excusé |
| Sandrine VIDELIER 10h30 | Présent / Excusé |                     | Présent / Excusé |
| Léa MARQUES 14h         | Présent / Excusé |                     | Présent / Excusé |

### Désignation du secrétaire adjoint.

FO Cyrille LEJEUNE QUINTAUX

### Déclarations liminaires : CFDT et CGT.

À la suite des déclarations, le DT revient sur la saison de navigation 2026, jugée calamiteuse. Des retours d'expérience (RETEX) seront organisés avec les chefs de centre le 6 novembre et les chefs d'équipe le 10 novembre, afin de dresser un bilan de la saison, d'analyser les décisions prises et d'identifier les améliorations possibles.

La CFDT regrette que certains sujets relevant de l'instance ne soient pas présentés. Elle rappelle avoir transmis plusieurs propositions, notamment sur les barrages manuels et les frais de mission, qui n'ont pas été prises en compte. Le DT demande à la CFDT de préciser davantage ses demandes afin de faciliter leur inscription à l'ordre du jour et leur traitement.

Par ailleurs, la CFDT a sollicité le national pour que la note relative à l'organisation du temps de travail (OTT) soit de nouveau discutée en instance.

Concernant la réorganisation du Loing et de Briare, aucun avis ne sera demandé tant que les standards liés à la modernisation ne seront pas clarifiés. Ce dossier sera donc réexaminé en 2027.

Enfin, une présentation du baromètre social aux organisations syndicales est prévue le 17 novembre.

LE DT nous indique que les différents points à l'ordre du jour seront inversés selon la disponibilité des experts.

### Tableau de suivi des décisions. (T.SAUVANT).

À la fin de l'instance, la CFDT indique que la présentation du tableau n'a pas eu lieu.

### Points pour avis.

#### 1) PV du CSAL du 30 juin 2026.

Le PV sera présenté au prochain CSA car il a été envoyé trop tardivement.

#### 2) Actualisation du règlement intérieur proposé au 1<sup>er</sup> janvier 2027. (T.SAUVANT).

À la suite des modifications apportées par le GT RI, le projet est présenté.

La CFDT demande la révision du paragraphe relatif à l'expérimentation de la semaine de travail sur quatre jours pour les agents à horaires fixes, les discussions étant toujours en cours au niveau national. Il est donc convenu de déplacer ce paragraphe afin de permettre l'intégration de ces personnels dans le dispositif.

Un travail préparatoire devra être engagé afin de définir une organisation de la semaine sur quatre jours adaptés aux agents à horaires fixes. Cette organisation pourrait être proposée début 2027.

La CFDT s'interroge sur la date de consultation prévue en 2027, alors que l'expérimentation doit pouvoir être mise en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Les modalités de mise en œuvre du respect des garanties minimales seront abordées lors de la prochaine instance.

Enfin, la CFDT interroge l'administration sur le calendrier de mise en place de la future annexe relative aux bateaux de manœuvre, dont le déploiement est toujours en attente du retour du ST NY. En réponse, l'administration valide la possibilité d'une mise en œuvre au cours de l'année 2027, sans attendre 2028.

VOTE :                      **Abstention** : CFDT, FO, Solidaire                      **Contre** : CGT

#### 3) Proposition des jours de fermeture collective 2027 pour le personnel chargé de missions à caracère administratif ou technique.

Vendredi 07 mai 2027 et vendredi 12 novembre.

VOTE :                      **Pour** : CFDT, FO                      **Abstention** : Solidaire                      **Contre** : CGT

### Points pour information.

#### 4) Période de fermeture ponctuelle de certains bâtiments du 15/12/2026 au 03/01/2027 inclus.(K. SIMONNOT).

Dans le cadre de la politique de sobriété énergétique, plusieurs sites seront fermés en fin d'année. L'année dernière, cette mesure a permis de réaliser 18 % d'économies d'énergie.

Durant cette période, les agents seront invités à télétravailler ou à poser des congés. Ceux qui ne souhaitent pas recourir à ces options pourront rejoindre un site proche resté ouvert. Il est précisé que, dans les sites concernés par la fermeture, les vannes thermostatiques des radiateurs seront réglées sur la position 1 afin de limiter la consommation énergétique.

La CFDT s'interroge sur l'absence des sites de Briare et de Nemours dans la liste des sites concernés par ces fermetures. Il est expliqué que ces bâtiments accueillent à la fois des services administratifs et des services d'exploitation, ce qui justifie leur maintien en activité.

#### **5) Projet de déménagement des services au sein de l'Odycb et de la DRAAF. (D.FRESNAY).**

La ratio de surface était devenu insuffisant pour les agents de l'Odycb. Il est précisé que la surface par résident est de 16 à 18m<sup>2</sup>

Des agents (DIMOA) et (SGAP), ainsi que les OS iront à la DRAAF.

Retour du ST Bourgogne à l'Odyc'B, regroupement des agents du SEMEH ainsi que les agents du futur PCC.

L'ancienne subdi, rue Jaurès, sera vidée le 26 octobre. Le bâtiment reviendra à Dijon métropole.

Les premiers déménagements auront lieu 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre.

La CFDT s'interroge à propos d'éventuels problèmes de connexions aux réseaux à la DRAAF.

L'administration nous informe que la DSIN est en train de régler le problème au RDC, mais pour les autres étages (salle de réunion) rien n'a été prévu pour le moment.

#### **6) Stratégie de recours aux agents contractuels dits de transition et modalités de suivi des périodes d'embauche. (L.WUITTENEZ). Pas de documents**

Une note de cadrage de la DRHM concernant le recours aux CDD de transition a été transmise à la DT. Selon cette note, une mission supérieure à 5 ans doit faire l'objet d'un recrutement et non d'un recours à un CDD. Pour une mission inférieure à 5 ans, un premier CDD de 3 ans sera proposé, puis éventuellement un second contrat de 2 ans maximum.

La note prévoit également, à titre exceptionnel, la possibilité d'aller jusqu'à 7 ans de contrat, sous réserve d'une période de carence de 4 mois après la sixième année.

La CFDT a demandé si cette note pourrait lui être transmise. Une réponse positive lui a été apportée.

La CFDT fait remarquer que des contrats de 1 an voire de 6 mois continuent d'être signés à la DTGB, ce qui est contradictoire avec les dispositions de cette note.

La CFDT a également interrogé le DT sur les raisons pour lesquelles cette note ne s'applique pas de la même manière à tous les CDD de transition de niveaux B et C.

L'explication apportée par le DT ne correspondant pas à la situation constatée, la CFDT le lui a fait remarquer.

Le DT a par ailleurs indiqué qu'un concours serait organisé en 2027, auquel les agents en CDD de transition pourraient s'inscrire.

La CFDT a rappelé que de nombreux CDD de transition arriveront au terme de leurs 6 années de contrat entre fin octobre et fin décembre 2026, et a souligné la nécessité de prendre en compte leur situation. La CFDT estime que ces agents devraient pouvoir bénéficier d'une embauche en CDI public pour certain, vu lors contrat signé en tant qu'agent de maintenance catégorie C.

#### **7) Informations relatives aux élections professionnelle 2026. (T.SAUVANT). Pas de documents**

Du 03 au 10 décembre, le mode opératoire pour voter prévoit de se connecter à la plateforme dédiée. La DT prépare actuellement les listes électorales. Le dépôt des listes de candidatures aura lieu du 1<sup>er</sup> au 22 octobre.

Des bornes de vote locales (9) seront mises en place pour les agents qui le souhaitent.

L'administration indique que la borne de Tonnerre demandée par les OS ne sera ouverte que sur 3 jours en matinée, faute de personnel.

Un affichage relatif aux élections sera réalisé sur les panneaux syndicaux de l'odyc'B et dans l'ensemble des centres (ST, CEMI et CMS).

#### **8) Actualités de la modernisation de l'exploitation et de la maintenance à la DTGB (acte I). (V. DESMARIS).**

Le volet immobilier fait l'objet de cette présentation.

1 PCC et 3 CMI sont concernés par une opération immobilière dans le cadre de cette modernisation. La procédure de déroulement de ces opérations est présentée.

Le coût de ces opérations est pour le PCC à Dijon, livraison fin 2028 (790 000 euros), le CMI Briare, livraison 2030 (7 040 000 euros), le CMI d'Auxerre, livraison 2031 (5 400 000 euros) et le CMI Pouilly , livraison 2031 (5 045 000 euros).

Ils sont financés par des crédits de modernisation délivrés par le siège.

Un surcout suite à une nouvelle réglementation environnementale devra être appliqué.

La CFDT souligne que la conjoncture économique actuelle pourrait remettre en cause tout ou une partie de ces projets.

Le directeur rappelle que les travaux seront financés par des budgets d'investissement dédiés, et non par les budgets de fonctionnement.

La CFDT demande d'être vigilant en amont sur la conformité des travaux pour éviter la situation du futur PA de Tonnerre. (Sanitaires, vestiaires, ...).

Le directeur indique de ne pas avoir connaissance des aménagement prévus à Tonnerre.

#### **9) Actualité du projet de transformation de la DTGB (acte II). (C.DEVALLEZ). Pas de documents**

Présentation de l'état d'avancement de la démarche.

La CFDT demande la possibilité d'avoir les documents de présentation.

4 services ont des préfigureurs, SIG (Jérôme DOUCHE), Achats/Finances (Raphaël SZARY), Juridique (Barbara BISCAREL), SOH (Emmanuel CONSIGNY). Un cinquième service qui sera l'Innovation arrivera bientôt (Guanaëlle COSTA LE VAILLANT).

## 10) Questions diverses.

Non abordées par manque de temps

**La Cfdt est là pour vous informer, vous écouter,  
et vous défendre.**

